

AVENANT 1 à la Convention pour l'hébergement d'équipements informatiques et la mise à disposition de matériels

ENTRE

L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard — 69365 Lyon Cedex07, N° SIRET 196 917 751 00014, représenté par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN,

Ci-après dénommé « ULL »

d'une part,

ET

LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange — 75794 PARIS Cedex 16, n° SIRET 180 089 013 03720, code APE 7219Z, représenté par son Président-Directeur Général, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à Madame Florence MORINEAU, Déléguée Régional Rhône Auvergne, 2 avenue Albert Einstein, BP 61335 — 69609 VILLEURBANNE Cedex,

Ci-après dénommé « CNRS »,

Agissant pour la mise en œuvre des activités du Centre de Calcul de l'IN2P3 (UAR 6402), situé 21 avenue Pierre de Coubertin, CS 70202 — 69627 VILLEURBANNE Cedex, dirigé par son Directeur en exercice, Monsieur Pierre-Etienne MACCHI,

Ci-après dénommé « CC-IN2P3 »

d'autre part,

L'ULL et le CNRS étant ci-après désignés ensemble par les « Parties » et individuellement par une « Partie ».

PREAMBULE

Le CC-IN2P3 a développé depuis 1986, année de son installation sur le site de la Doua à Villeurbanne, une expertise forte dans la gestion de moyens informatiques lourds. Il dispose pour cela d'une salle informatique performante dont la disponibilité constatée ces cinq dernières années est supérieure à 99,999 %.

Le CC-IN2P3 opère ses propres moyens informatiques pour la communauté de chercheurs de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, mais propose également, de manière ponctuelle, un service d'hébergement de plateformes informatiques.

Compte tenu de l'importance de la continuité de service du système informatique dans le fonctionnement de l'établissement, l'ULL souhaite disposer de moyens d'hébergement informatique dans un environnement technique qui garantisse un très haut niveau de disponibilité et de sûreté, jour et nuit, tout au long de l'année. Pour atteindre ces objectifs, elle a choisi de déployer une partie de ses moyens numériques au CC-IN2P3.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le 09 mai 2022, les Parties ont signé une Convention n° 207975 dans laquelle, l'article 11 prévoit l'établissement d'un avenant en cas de prolongation de la Convention. Par conséquent, les Parties, satisfaites de leur collaboration se sont rapprochées afin d'établir le présent avenant 1.

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 — Objet

L'avenant a pour objet :

- . de prolonger la durée de la Convention,
- . de conserver toutes les conditions de tous les articles de la Convention,
- . de modifier les correspondants des annexes 1 et 2

Article 2 — Prorogation de la Convention

Par dérogation à l'article 11 « Durée de la Convention », la durée initiale de la Convention est prolongée pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 3 — Prise d'effet,

Le présent avenant prend effet à compter du 1er juin 2025, quelle que soit la date de sa signature par les Parties.

Article 4 — Autres dispositions

Toutes les clauses de la Convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations de l'Avenant 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Établi en trois exemplaires originaux,

A Villeurbanne, le
Pour l'ULL,
Madame Isabelle
VON BUELZINGSLOEWEN
Présidente



La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN

A Villeurbanne, le **06/10/2025**
Visa du CC-IN2P3,
Monsieur Pierre-Etienne MACCHI
Directeur

Pierre-Étienne MACCHI
Directeur
Centre de Calcul de **IN2P3**

A Villeurbanne, le **04/10/2025**
Pour le CNRS,
Pour le Président-Directeur Général et par Délégation
Madame Florence Morineau
Déléguée Régionale Rhône Auvergne



ANNEXE 1

Liste des correspondants techniques

Correspondants techniques du CC-IN2P3

- Contacts locaux : Laurent CAILLAT-VALLET, Jérôme BERNIER, Xavier CANEHAN
- Adresse de contact générique : hosting@cc.in2p3.fr
- Numéro de téléphone du CC-IN2P3 : 04 78 93 08 80



Correspondants techniques de l'ULL

- Patrick Proniewski, chef du service Opérations, DSI Lyon 2
patrick.proniewski@univ-lyon2.fr 0676762561
- Xavier Caillot, responsable du pôle Réseau, Sécurité et Téléphonie
xavier.caillot@univ-lyon2.fr 0478772466
- Équipe Systèmes / infrastructure
svsteme@univ-1yon2.fr 0478772666

ANNEXE 2

Liste des personnes autorisées par l'ULL à pénétrer dans le local

- Patrick Proniewski
- Daniel Dao-Castellana
- Ludovic Barjot
- Erick Haro
- Alain Giacomazzo
- Denis Foulon
- Kamel Bouzidi
- Xavier Caillot
- Mike Sultana
- Karim El-Assad
- Margaux Walch
- John Ward

